



MAIRIE DE SAINT-ALBAN  
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL  
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

## ARRÊTE MUNICIPAL D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2211-1, L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la Route, dans ses articles R. 411-21-1 et R. 417-10 10

VU la demande formulée par Monsieur MARA Patrick en date du 18 juillet 2024 qui effectue des travaux sur la façade l'immeuble situé 32 Grand Rue à Saint-Alban-sur-Limagnole ;

VU que ces travaux nécessitent l'utilisation d'une nacelle ;

VU l'avis favorable du 19 juillet 2024 de l'unité technique de Saint-Chély d'Apcher du Conseil Départemental de la Lozère ;

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique et réglementer la circulation et le stationnement,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : En raison des motifs ci-dessus indiqués, **la voie de circulation sera rétrécie à hauteur du 32, Grand Rue à Saint-Alban-sur-Limagnole le mardi 23 juillet 2024 de 7h00 à 12h00.**

**Article 2** : Le stationnement sera interdit et réputé gênant sur l'emprise du chantier.

**Article 3** : Le trottoir, situé 32, Grand Rue à Saint-Alban-sur-Limagnole, sera inaccessible. Les piétons sont invités à circuler de l'autre côté de la voie.

**Article 4** : La signalisation réglementaire au droit du chantier, conforme aux prescriptions particulières sera mise en place par Monsieur MARA qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

**Article 5** : Dès l'achèvement des travaux, tous décombres et matériaux devront être enlevés et la voie remise dans son état initial.

**Article 6** : La présente autorisation peut être révoquée pour non-respect des conditions imposées.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,

Le Maire,

Le vendredi 19 juillet 2024.

Monsieur Samuel SOULIER.

Ampliation sera transmise à :

L'intéressé

L'unité Technique de Saint-Chély Conseil Départemental Lozère

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Alban

Monsieur le Chef du centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Alban.